

Baldersheim • Bantzenheim • Battenheim • Berrwiller • Bollwiller
Bruebach • Brunstatt-Didenheim • Chalampé • Dietwiller
Eschentzwiller • Feldkirch • Flaxlanden • Galfingue • Habsheim
Heimsbrunn • Hombourg • Illzach • Kingersheim • Lutterbach
Morschwiller-le-Bas • Mulhouse • Niffer • Ottmarsheim • Petit-Landau
Pfastatt • Pulversheim • Reiningue • Richwiller • Riedisheim
Rixheim • Ruelisheim • Sausheim • Staffelfelden • Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim • Wittelsheim • Wittenheim • Zillisheim • Zimmersheim



Le périscolaire au service de votre enfant

Modalités d'inscription 2024/2025

Rendez-vous sur e-services.mulhouse-alsace.fr

Direction de la Communication de m2A, avril 2024

L'inscription au service périscolaire n'est pas automatique, elle est à renouveler chaque année scolaire. Elle s'effectue en ligne depuis la plateforme e-services.mulhouse-alsace.fr - rubrique Inscriptions Périscolaires.

Inscription en ligne, pour qui ?

Pour les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire.

La période d'inscription est fixée **du 13 mai au 02 juin 2024**. L'inscription doit être faite par la ou les personne(s) détentrice(s) de l'autorité parentale.

01 Inscription en ligne, comment ?

Préparez les pièces justificatives nécessaires en format PDF ou photo lisible.

- Copie du carnet de vaccination,
- Fiche de paie, attestation employeur, attestation de formation ou attestation de recherche d'emploi,
- Numéro d'allocataire CAF,
- Avis d'imposition,
- Attestation d'assurance en responsabilité civile.

Pour situations particulières :

- Protocole d'Accueil Individualisé (allergies alimentaires)

02 **Connectez-vous** via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur la plateforme e-services.mulhouse-alsace.fr - rubrique Inscriptions Périscolaires et cliquez sur « **Inscrire mon enfant** ».

- **J'ai déjà inscrit un enfant au périscolaire l'année dernière et je dispose d'un « Compte Famille » périscolaire** : merci de renseigner l'adresse mail que vous avez utilisée pour créer votre compte périscolaire, vous recevrez alors un code par mail qui vous permettra de retrouver les dossiers de vos enfants déjà inscrits et procéder à la réinscription. Attention, un dossier est nécessaire par enfant !
- **Je n'ai jamais inscrit d'enfant au périscolaire et je ne dispose pas encore d'un « Compte Famille » périscolaire** : merci de renseigner une adresse mail qui vous permettra de créer un compte périscolaire. Il vous suffira de renseigner les champs demandés, de saisir le code de vérification reçu par mail et votre compte sera créé. Vous pourrez alors inscrire votre enfant.

03 **Remplissez le dossier d'inscription** en suivant les instructions et ajoutez les pièces justificatives nécessaires.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Les inscriptions effectuées en dehors de la période d'inscriptions seront traitées en fonction des places disponibles.

04 **À la fin de votre inscription**, vous recevrez une notification ainsi qu'un code qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

Et après l'inscription en ligne ?

Avant les vacances d'été la décision sur l'admission de votre enfant vous sera notifiée par mail. Pour mémoire, si les demandes d'inscription sont supérieures à la capacité d'accueil du site, les critères de priorité (habitants de m2A, famille monoparentale, parents en activité professionnelle... sur présentation d'un justificatif) seront appliqués pour l'attribution des places.

Besoin d'aide ?

Vous avez des questions, vous n'êtes pas à l'aise avec internet, vous ne disposez pas d'une connexion internet ou des outils numériques nécessaires, la Direction Enfance & Famille m2A est à votre écoute :

Par téléphone au **03 69 77 60 00**

du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Par e-mail : enfance.famille@m2a.fr

D'autres structures peuvent aussi vous accompagner tels que les espaces « France Services » ou le bus « France Services ».

